

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE TYPE (PCA)

Chers adhérents,

En vue de préparer le pays à la menace d'une pandémie grippale, les Pouvoirs Publics Français ont adopté un plan national de prévention et de lutte.

En cas de pandémie, ce plan prévoit le maintien de la collecte et du traitement des déchets ménagers et des DASRI en raison de leur caractère essentiel.

L'ensemble de ces mesures suscitera un grand nombre de difficultés organisationnelles, techniques et financières.

C'est la raison pour laquelle, les entreprises doivent se préparer à assurer la continuité de leur activité tout en garantissant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs pendant la période de vague pandémique¹. Cette préparation, impose, dès à présent, l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Cette démarche concerne aussi bien les grandes entreprises que les PME et les TPE.

Vous trouverez ci-dessous un modèle de plan type qui doit être adapté et enrichi selon l'activité, la taille de l'entreprise (PME,TPE) et les circonstances locales². L'efficacité de ces mesures sera largement fonction de leur appropriation par l'ensemble des salariés de l'entreprise, et de leurs représentants, qui seront amenés à les mettre en œuvre le moment venu.

Dans tous les cas, ce plan doit comporter, à minima, les éléments développés ci-après.

¹ Le Plan National indique qu'en l'absence de mesures efficaces, une pandémie évolue habituellement en vagues successives pouvant durer chacune de 8 à 12 semaines, séparées de quelques mois voire davantage. La pandémie pourrait également survenir en une seule vague avec un taux d'attaque élevé sur une période de plus de 12 semaines (cf. page 4 du plan national de prévention et de lutte).

² Ce document est un outil d'aide aux entreprises, à titre indicatif. Il vient compléter les recommandations des Pouvoirs Publics. Il n'a pas vocation à être exhaustif.

I / LES MESURES D'ORGANISATION GENERALE

Dans le cadre de l'organisation générale, il convient de constituer, dès à présent, une cellule de crise, ad hoc, en désignant une personne responsable (et un remplaçant) ainsi que l'ensemble des personnes qui la compose (un responsable opérationnel, un responsable RH, un responsable communication, un responsable sécurité...). Sa composition diffère selon la taille de l'entreprise.

Cette cellule a pour missions notamment :

- d'assurer une veille de la situation épidémiologique ;
- de coordonner la préparation de l'entreprise à la pandémie ;
- de mettre en œuvre le plan de continuité.

Pour assurer son bon fonctionnement, la périodicité de ses réunions doit être fixée et doit varier en fonction de la situation.

II / LES MESURES D'ORGANISATION DU TRAVAIL

La préparation du plan suppose :

- d'identifier et de hiérarchiser les missions devant être assurées en toutes circonstances ;
- d'identifier les missions pouvant être interrompues pendant une à deux semaines et celles pouvant l'être de 8 à 12 semaines ;
- d'identifier les ressources nécessaires à la continuité de l'activité essentielle : moyens humains (en termes d'effectifs, de postes clés et de compétences) et matériels, en tenant compte de la polyvalence des salariés et de l'absentéisme (malades, limitation des transports, gardes d'enfants) ;
- d'étendre les délégations de signatures et des principes de suppléances dans l'hypothèse de l'indisponibilité simultanée de plusieurs responsables.

Cet exercice impose de partir de plusieurs hypothèses de travail.

Afin de se donner une marge de sécurité suffisamment large dans le dimensionnement des PCA, il est proposé de retenir 3 hypothèses de travail associées à plusieurs taux d'absentéisme :

- ✓ **Hypothèse 1** : Maintien de la Collecte traditionnelle des déchets managers avec des aménagements (fréquence, organisation) et un taux d'absentéisme de 25% à 40 % (scénario envisagé par la Plan national cf. Fiche G8) ;
- ✓ **Hypothèse 2** : Mise en place de la collecte en coins de rues principales des déchets en flux mélangés à la suite de regroupement des bacs avec un taux d'absentéisme \leq à 60 % (scénario envisagé par la branche) ;
- ✓ **Hypothèse 3** : Mise en place de regroupements des déchets ménagers en flux mélangés sur de grands espaces et évacuation à l'aide d'engins de chantier avec un taux d'absentéisme $>$ à 60 % (scénario envisagé par la branche).

• **Pour vous aider, vous trouverez en annexe :**

- 4 tableaux, à renseigner, pour identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires pour maintenir l'activité(s) essentielle(s), pour chacune des trois hypothèses de travail retenues ci-dessus (**annexe 1**).

• **Vous trouverez également, en annexe, plusieurs outils de gestion qui peuvent s'avérer utiles en cas de pandémie et qui pour certains peuvent être renseignés dès à présent :**

- un planning des actions mises en œuvre en période pré-pandémique, en (**annexe 2**) ;
période pandémique et en période post-pandémique.
- une liste des interlocuteurs internes et externes par domaine (**annexe 3**) ;
- un suivi de l'effectif en cas de pandémie par site, par service ou par atelier (**annexe 4**) ;
- une feuille de présence type (**annexe 5**) ;
- une fiche de répartition géographique initiale des sites de gestion (**annexe 6**) ;
- une fiche de répartition géographique des sites de gestion en état de (**annexe 7**) ;
fonctionnement
- une fiche de répartition des flux des déchets (**annexe 8**) ;
- une fiche de gestion des stocks (**annexe 9**) ;

III / LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Le plan suppose d'anticiper les perturbations possibles du fonctionnement de l'entreprise liées à d'éventuelles défaillances des fournisseurs (approvisionnement en gazole, maintenance industrielle, transport);

Une part du plan devra être consacrée à :

- identifier les fournisseurs stratégiques et vérifier que ces fournisseurs ont mis en place une organisation de crise qui leur permettra de continuer à vous approvisionner ;
- identifier les fournisseurs alternatifs pour faire face aux pénuries d'approvisionnement éventuelles (fuel notamment) de la part de nos fournisseurs stratégiques ;
- mettre en place un circuit de commandes court exceptionnel pour la commande de produits ou services auprès de fournisseurs non référencés ou exigeant un paiement immédiat (carte bancaire spécifique, chèques, garantie etc..) en relation avec le département financier ;
- constituer ou renforcer les stocks en combustibles (fuel, charbon,...), produits chimiques, matériels et autres consommables nécessaires au maintien des activités essentielles, pendant une période appropriée visant à assurer la continuité des services ;
- louer ou aménager des lieux de stockage complémentaires, notamment pour les produits dont les quantités de stockage sont réglementées (chimiques,) ;

- négocier un contrat cadre pour le réapprovisionnement notamment de diverses fournitures sensibles dont les masques et les équipements d'hygiène prévus dans les PCA ;
- définir les modalités de mise à disposition de tous les véhicules internes pour les personnels œuvrant sur les sites prioritaires ainsi que leur ravitaillement en essence (constitution de stock de combustibles sur des sites stratégiques possible) ;
- définir les modalités de permanence des fonctions support.

IV / LES MESURES DE PREVENTION

L'employeur est tenu d'assurer la santé et la sécurité de son personnel.

Cela suppose notamment :

- d'actualiser le document unique d'évaluation des risques, pour intégrer, selon les cas, le risque lié à la pandémie grippale et/ou les nouveaux risques générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise ;
- de définir, à partir du document unique actualisé, les mesures de préventions et notamment les mesures d'hygiène concourant à la prévention et à la protection des travailleurs ;
- de coordonner les mesures de prévention et de suivi médical avec le service de santé au travail auquel l'employeur fait appel ;
- de disposer d'équipement de protection individuelle en nombre suffisant dont les masques adaptés. L'acquisition des masques et du matériel de prévention et de protection est une mesure générale qui relève de la responsabilité de l'employeur ;
- d'être vigilant sur les conditions de stockage et d'entretien des équipements de protection ;
- d'informer les salariés et de les former aux mesures d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre ainsi qu'au port des équipements de protection individuelle ;
- de mettre à disposition des moyens d'hygiène spécifiques (eau, savon liquide, moyens d'essuyage à usage unique, trousse de première urgence.....) ;

• **Pour vous aider, vous trouverez en annexe :**

- une fiche sur les principaux modes de transmission **(annexe 10) ;**
- une fiche sur le mouchage **(annexe 11) ;**
- une fiche sur le lavage des mains **(annexe 12) ;**
- une fiche sur la port du masque **(annexe 13) ;**
- une fiche sur les mesures d'hygiène générale **(annexe 14) ;**
- les modalités d'acquisition des masques de protection respiratoire **(annexe 15) ;**

VI / LES MESURES DE CONSULTATION ET DE COMMUNICATION

L'élaboration et la mise en place du plan suppose :

- de suivre les recommandations des préfets de département qui assurent la gestion de crise au niveau territorial ;
- de consulter les institutions représentatives du personnel de l'entreprise ou de l'établissement (comité d'entreprise, délégué du personnel, CHSCT) sur la contenu de plan et du document unique ;
- de communiquer régulièrement avec le personnel sur les mesures d'organisation et de prévention ;
- d'établir un plan de communication interne et externe à destination des fournisseurs et des clients.

VII / LES ESSAIS ET LES TESTS

Il est recommandé de vérifier si les mesures sont réalistes et correctement assimilées par tous les travailleurs, notamment à travers des exercices pratiques.

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A CONSULTER

Fiche C1 : mesures générale de protection sanitaire des personnes ;

Fiche C2 : Principales règles d'hygiène face au risque épidémique ;

Fiche C4 : Mesures barrières sanitaires ;

Fiche G1 : recommandations aux entreprises et aux administrations pour la continuité des activités économiques ;

Fiche G4 : modalités d'acquisition des masques ;

Fiche G8 : mesure spécifiques relatives au traitement des déchets

http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/article.php3?id_article=574

Circulaire DGT du 18 décembre 2007 relative à la continuité de l'activité de l'entreprise et aux conditions de travail en cas de pandémie.

http://www.grippeaviaire.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_rectificatif_fevrier_2008.pdf

LISTE DES SITES INTERNET

Site du Ministère de la Santé :
<http://www.sante-sports.gouv.fr>

Site interministériel de prévention
de la pandémie grippale :
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Site de l'OMS :
<http://www.who.int/fr>

Site de l'INVS :
<http://www.invs.sante.fr>

Site de l'INPES :
<http://www.inpes.sante.fr>

Site du MEDEF :
<http://www.medef.fr>

CONTACT FNADE :
Monsieur Ludovic Brulefert
Tél : 01 53 04 32 90
Mail : fnade@fnade.com

ANNEXES

PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Tableau d'identification des ressources	9
ANNEXE 2	Planning des actions mises en œuvre	13
ANNEXE 3	Liste des interlocuteurs	16
ANNEXE 4	Suivi des effectifs	18
ANNEXE 5	Feuille de présence journalière	19
ANNEXE 6	Répartition géographique des sites suivant les hypothèses retenues	20
ANNEXE 7	Répartition des flux de déchets	22
ANNEXE 8	Choix des EPI en fonction des activités	23
ANNEXE 9	Gestion des stocks (EPI et matériel de nettoyage)	24
ANNEXE 10	Les principaux modes de transmission des virus	26
ANNEXE 11	Mesures d'hygiène personnelle : le mouchage	27
ANNEXE 12	Mesures d'hygiène personnelle : le lavage des mains	28
ANNEXE 13	Mesures d'hygiène personnelle : le port du masque	29
ANNEXE 14	Mesures d'hygiène générale	30
ANNEXE 15	Modalités d'acquisition des masques respiratoires	31

ANNEXE 1

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES RESSOURCES

SITUATION : NORMALE

ACTIVITES		EFFECTIF GLOBAL			POSTES		MATERIEL		VARIETES	
			EQUIPIER COLL	CONDUCTEURS PL ENGINES	OPERATEURS		PL	ENGINES	CONTENEURS	
COLLECTE	COLLECTE OM									
	COLLECTE SELEC									
	ENCOMBRANTS									
	DASRI									
	DIC									
	DDD									
	AUTRES COLLECTE									
TRAITEMENT	INCINERATION									
	TRI									
	STOCKAGE									
	COMPOSTE									
	DIS									
	AUTRES COLLECTE									
FONCTIONS SUPPORT	MAINTENANCE									
	RH-PAIE									
	COMPTA-TRESO									

ANNEXE 1

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES RESSOURCES

SITUATION : PANDEMIE
HYPOTHESE 1 : COLLECTE TRADITIONNELLE AMENAGEE
AVEC UN TAUX D'ABSENTEISME DE 20 % A 40 %

ACTIVITES		EFFECTIF GLOBAL	POSTES			MATERIEL			
			EQUIPIER COLL	CONDUCTEURS PL ENGINES	OPERATEURS	PL	ENGINES	CONTENEURS	
COLLECTE									
	COLLECTE OM								
	COLLECTE SELEC								
	ENCOMBRANTS								
	DASRI								
	DIC								
	DDD								
	AUTRES COLLECTE								
TRAITEMENT									
	INCINERATION								
	TRI								
	STOCKAGE								
	COMPOSTE								
	DIS								
	AUTRES COLLECTE								
FONCTIONS SUPPORT									
	MAINTENANCE								
	RH-PAIE								
	COMPTA-TRESO								

ANNEXE 1

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES RESSOURCES

SITUATION : PANDEMIE
HYPOTHESE 2 : COLLECTE EN COINS DE RUES
AVEC UN TAUX D'ABSENTEISME DE 40 % A 60 %

ACTIVITES		EFFECTIF GLOBAL	POSTES			MATERIEL			
			EQUIPIER COLL	CONDUCTEURS PL ENGINES	OPERATEURS	PL	ENGINES	CONTENEURS	
COLLECTE	COLLECTE OM								
	COLLECTE SELEC								
	ENCOMBRANTS								
	DASRI								
	DIC								
	DDD								
	AUTRES COLLECTE								
TRAITEMENT	INCINERATION								
	TRI								
	STOCKAGE								
	COMPOSTE								
	DIS								
	AUTRES COLLECTE								
FONCTIONS SUPPORT									
	MAINTENANCE								
	RH-PAIE								
	COMPTA-TRESO								

ANNEXE 1

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES RESSOURCES

SITUATION : PANDEMIE

**HYPOTHESE 3 : REGROUPEMENT DES DECHETS SUR DE GRANDS ESPACES
AVEC UN TAUX D'ABSENTEISME > 60 %**

ACTIVITES		EFFECTIF GLOBAL			MATERIEL			VARIETES	
			EQUIPIER COLL	CONDUCTEURS PL ENGINES	OPERATEURS		PL	ENGINES	CONTENEURS
COLLECTE	COLLECTE OM								
	COLLECTE SELEC								
	ENCOMBRANTS								
	DASRI								
	DIC								
	DDD								
	AUTRES COLLECTE								
TRAITEMENT	INCINERATION								
	TRI								
	STOCKAGE								
	COMPOSTE								
	DIS								
	AUTRES COLLECTE								
FONCTIONS SUPPORT	MAINTENANCE								
	RH-PAIE								
	COMPTA-TRESO								

ANNEXE 2

PLANNING DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Période pré-pandémique

Période pandémique

Période post-pandémique

Actions	Responsable	Délai	Etat d'avancement	Remarques

ANNEXE 3

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Nom / téléphone / adresse mail

Objectif : Etablir la liste des interlocuteurs internes et externes désignés par domaine pour la période de pandémie.

	Interlocuteur interne	Interlocuteur externe
Mise en œuvre du plan de continuité		
	Suppléant :	Suppléant :
Gestion du personnel		
	Suppléant :	Suppléant :
Médecine du travail		
	Suppléant :	Suppléant :

ANNEXE 3

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Nom / téléphone / adresse mail

Objectif : Etablir la liste des interlocuteurs internes et externes désignés par domaine pour la période de pandémie.

	Interlocuteur interne	Interlocuteur externe
Gestion des équipements de protection individuelle		
	Suppléant :	Suppléant :
Maintenance		
	Suppléant :	Suppléant :
Téléphonie		
	Suppléant :	Suppléant :

ANNEXE 3

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Nom / téléphone / adresse mail

Objectif : Etablir la liste des interlocuteurs internes et externes désignés par domaine pour la période de pandémie.

	Interlocuteur interne	Interlocuteur externe
Gazole		
	Suppléant :	Suppléant :
Electricité		
	Suppléant :	Suppléant :
Informatique		
	Suppléant :	Suppléant :

ANNEXE 3

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Nom / téléphone / adresse mail

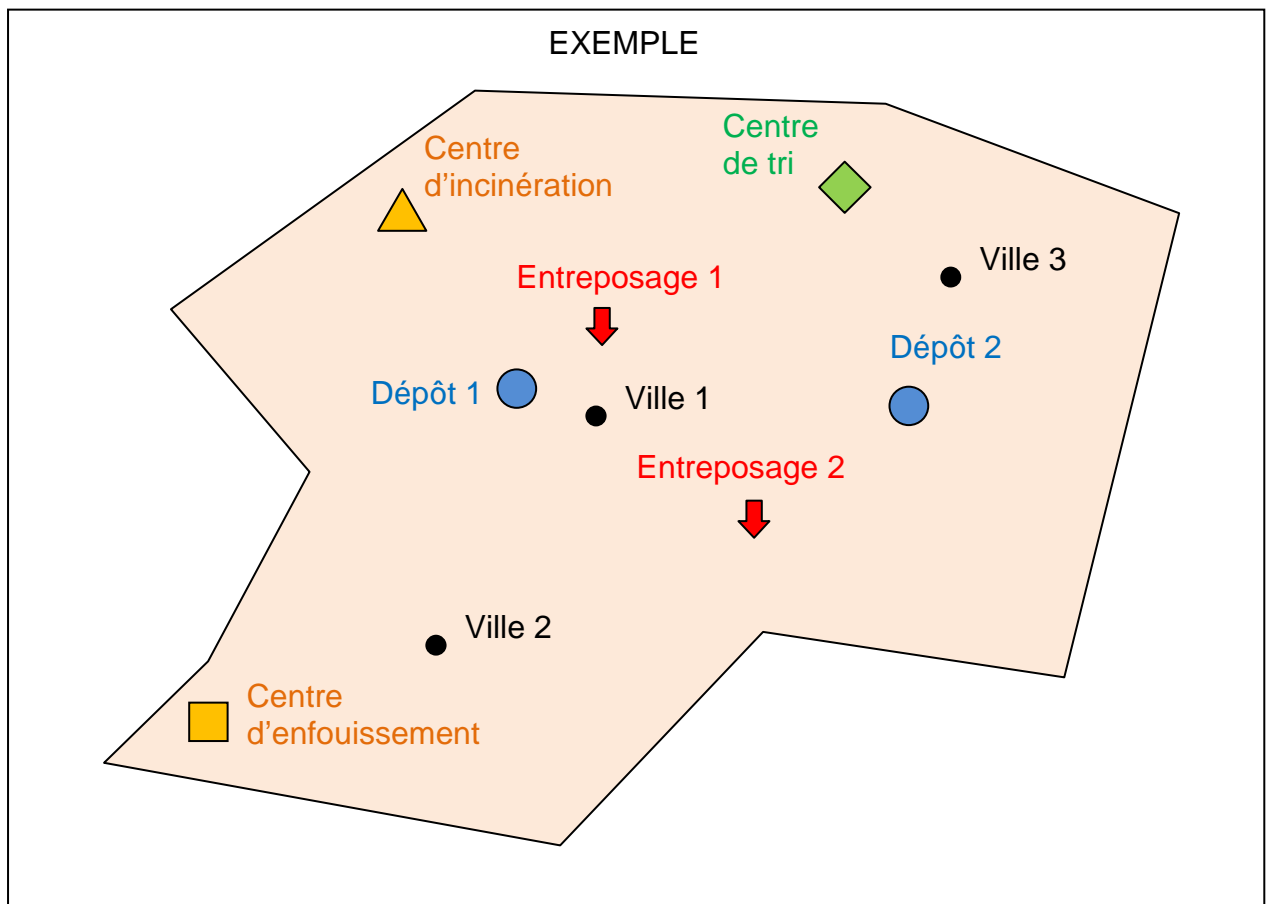
Objectif : Etablir la liste des interlocuteurs internes et externes désignés par domaine pour la période de pandémie.

	Interlocuteur interne	Interlocuteur externe
Désinfectants		
	Suppléant :	Suppléant :
Autre		
	Suppléant :	Suppléant :
Autre		
	Suppléant :	Suppléant :






ANNEXE 6

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SITES EN TEMPS NORMAL

Objectif : Connaître l'emplacement géographique des sites impliqués dans la gestion des déchets en temps normal de fonctionnement



LEGENDE :

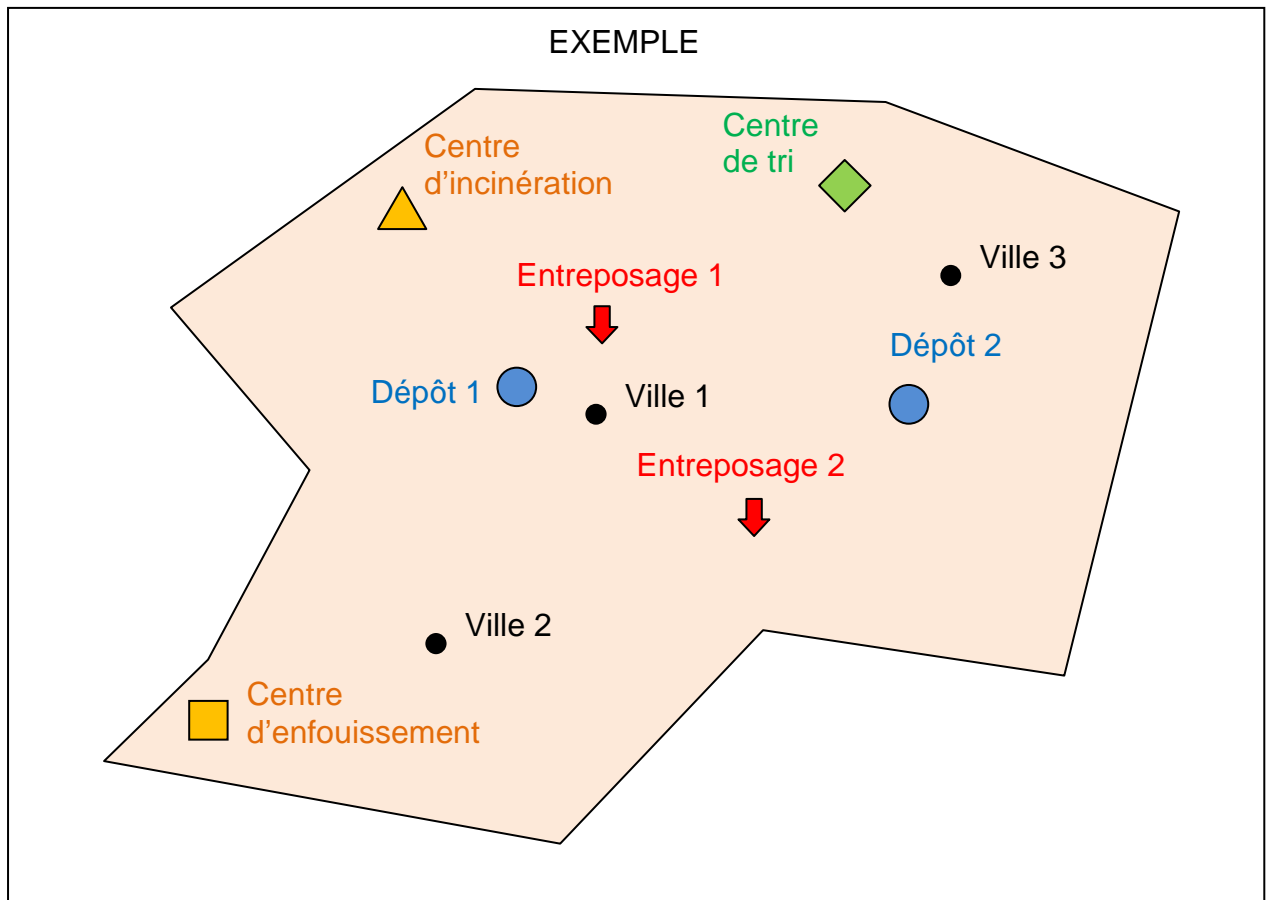
-  Sites d'entreposage intermédiaires – centres de transit
-  Dépôts des véhicules de collecte
-  Centres de tri
-  Centres de traitement : Incinération
-  Centres de traitement : Enfouissement

ANNEXE 6






REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SITES

- HYPOTHESE 1
- HYPOTHESE 2
- HYPOTHESE 3

Objectif : Connaître l'emplacement géographique des sites en état de fonctionnement



LEGENDE :

-  Sites d'entreposage intermédiaires – centres de transit
-  Dépôts des véhicules de collecte
-  Centres de tri
-  Centres de traitement : Incinération
-  Centres de traitement : Enfouissement

ANNEXE 7

REPARTITION DES FLUX DE DECHETS

Objectif : Etablir la répartition des flux de déchets mélangés par ordre de priorité d'orientation

Ordre de priorité	Nom et adresse du centre	Type de centre (entreposage, enfouissement, traitement par incinération, etc...)	Contact sur site	Remarque

ANNEXE 9

GESTION DES STOCKS

Equipements de protection individuelle et matériel de nettoyage

Objectif : Evaluer les quantités de matériels à stocker.

Site / Service / Atelier :

MATERIEL / EQUIPEMENT	ENTRETIEN / CHANGEMENT / UTILISATION	QUANTITES STOCKEES	FOURNISSEUR (NOM ET COORDONNEES)
Gants	Une paire par jour		
Lunettes	Lavage quotidien à l'eau et au savon		
Masques Chirurgicaux			
Masques de protection FFP2	Un masque par tranche de 4 heures maximum et/ou à chaque pause		
Combinaisons jetables	Changement quotidien		
Gel désinfectant / savon			

ANNEXE 9

GESTION DES STOCKS **Equipements de protection individuelle et matériel de nettoyage**

Objectif : Evaluer les quantités de matériels à stocker.

Site / Service / Atelier :

Matériel / Equipement	Entretien / changement / utilisation	Quantités stockées	Fournisseur (nom et coordonnées)

ANNEXE 10

LES PRINCIPAUX MODES DE TRANSMISSION DES VIRUS

Les principaux modes de transmission des virus sont :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air de virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons, qui projettent des sécrétions respiratoires contaminées ;
- Le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- Le contact des mains salies par les gouttelettes ou les sécrétions respiratoires infectées ;
- Le contact avec des objets contaminés par une personne malade.

En cas de pandémie de grippe, il est important de diminuer le risque de contamination interhumaine et de se protéger en appliquant des mesures d'hygiène personnelle renforcées.

L'ensemble du personnel doit être sensibilisé à respecter les mesures d'hygiène décrites dans les annexes suivantes pour diminuer le risque de transmission.

Remarque : il est retenu en l'état actuel des connaissances que le mode de transmission par voie digestive n'est pas évoqué.

ANNEXE 11

MESURES D'HYGIENE PERSONNELLE : LE MOUCHAGE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS**

- ✓ **Se couvrir la bouche quand on tousse**, de préférence avec un mouchoir.
- ✓ **Se couvrir le nez et la bouche lorsqu'on éternue**, de préférence avec un mouchoir.
- ✓ **Se moucher avec des mouchoirs jetables.**
- ✓ **Ne cracher que dans un mouchoir.**
- ✓ **Se laver les mains** après avoir toussé, éternué et craché dans un mouchoir.

Le mouchoir doit être en papier à usage unique.

Après usage, il doit être jeté dans une poubelle munie d'un sac et,
si possible, dotée d'un couvercle.



ANNEXE 12

MESURES D'HYGIENE PERSONNELLE : LE LAVAGE DES MAINS

La méthode pour bien se laver les mains est très importante car le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, du frottage, du rinçage et du séchage qui permet de se débarrasser des germes.



frottez les ongles et
le bout des doigts



frottez la paume
des mains



frottez entre
les doigts



frottez à l'extérieur
des mains



A l'extérieur, prévoir des produits nettoyants hydro-alcooliques ou des lingettes nettoyantes jetables, afin de pouvoir se laver les mains en l'absence de savon liquide dans les toilettes publiques.

Le séchage doit se faire à l'aide de serviettes jetables/à usage unique, pour éviter les virus laissés par les autres sur une serviette en tissu.

Il faut se laver les mains le plus souvent possible et notamment à certains moments essentiels :

- ✓ Avant de préparer les repas et après avoir cuisiné ;
- ✓ Avant de manger ;
- ✓ Avant de nourrir les enfants ;
- ✓ Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- ✓ Chaque fois qu'on rentre au domicile ;
- ✓ Après avoir utilisé les transports collectifs ;
- ✓ Après avoir visité une personne malade ou avoir eu un contact proche avec le matériel qu'elle utilise ou ses effets personnels ;
- ✓ Avant de mettre ou d'enlever ses verres de contact ;
- ✓ Avant et après le passage aux toilettes.

ANNEXE 13

MESURES D'HYGIENE PERSONNELLE : LE PORT DU MASQUE

Il existe essentiellement deux types de masques contre la contamination grippale :

➤ **Les masques anti-projections**

Ces masques correspondent aux masques dits chirurgicaux. Ils sont destinés à éviter la projection, par le porteur, de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles par voie de gouttelettes¹ ou par voie aérienne².

Ce sont des dispositifs médicaux de classe I relevant de la directive européenne 93/42/CEE du Conseil du 14 juin 1993.

➤ **Les masques de protection FFP2**

Les masques de protection respiratoire individuelle sont des masques filtrants destinés à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne. Ils sont composés d'une pièce faciale (demi-masque ou masque complet) et d'un dispositif de filtration.

Les appareils de protection respiratoire (APR) sont des équipements de protection individuelle (EPI). Ils doivent être fabriqués, conformément aux prescriptions du code du travail, aux règles techniques de conception et aux procédures de certification qui leurs sont applicables (directive 89/686/CEE).

Dans tous les cas, les précautions d'emploi sont les suivantes :

- ✓ Consulter les notices fournies par les fabricants de masques notamment en ce qui concerne les durées d'utilisation (3-4 heures)
- ✓ Se laver les mains avant de prendre le masque
- ✓ Ajuster le masque correctement et ne pas le manipuler une fois en place
- ✓ Ne pas réutiliser un masque déjà porté
- ✓ Se laver les mains après avoir enlevé et jeté le masque



placez le masque
sur votre visage
et attachez-le



moulez le
sur la racine
du nez



abaissez
le bas du masque
sous le menton

ANNEXE 14

MESURES D'HYGIENE GENERALE

- ✓ Au travail, respecter les consignes et le port des équipements de protection individuelle préconisés, notamment en ce qui concerne les gants et les masques
- ✓ Eviter les contacts directs entre personne, notamment les poignées de main,
- ✓ Aérer régulièrement les locaux et cabines de véhicules,
- ✓ Nettoyer régulièrement les locaux comme en temps normal,
- ✓ Renforcer le nettoyage des surfaces touchées fréquemment (poignées de portes, claviers, toilettes et lavabo etc...),
- ✓ Ne pas boire, ni manger, ni fumer pendant les manipulations de déchets,
- ✓ Se laver fréquemment les mains notamment à chaque pause, avant et après le passage aux toilettes, avant et après les repas et en fin de journée,
- ✓ Ne pas jeter les mouchoirs usagés sur la voie publique. Prévoir des poubelles fermées munies de sacs étanches pour recueillir les mouchoirs et masques usagés,
- ✓ Nettoyer systématiquement les postes de travail à chaque changement – fin de poste (nettoyage, désinfection, aération, vidange des poubelles).



ANNEXE 15

MODALITE D'ACQUISITION DES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Pour les entreprises du secteur des déchets,
l'approvisionnement en masques de protection respiratoire FFP2
peut se faire auprès de

l'UGAP (Union des Regroupement d'Achats Publics)

La personne à contacter est :

Monsieur François LAURAS

e-mail : flauras@ugap.fr

tel : 01.64.73.20.72